

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire LAVAU, Maire.

Présents : BABOULENE Morgan. BERTIN Charlotte. CARDOSO Jean-Pierre. COLLIER Damien. CORREIA Jean. DEBAYE Rémi. DELORD-BONNETAT Karine. FOURCASSIÉ Anaïs. MANSO Cindy. MAZEYRIE Christelle. RIBEIRO Stéphanie. RICARD Valérie.

Absents : DE LA CONCEPTION Karine.

Procurations : FERNANDEZ Nicolas.

Secrétaire de séance : MANSO Cindy.

A- DELIBERATIONS :

01/ : Acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts :

M. le Maire présente à l'assemblée des devis concernant l'achat de matériel pour l'entretien des espaces verts de la commune.

L'achat d'un tracteur, d'une épareuse et d'un broyeur à végétaux sont nécessaires à l'entretien des espaces verts.

Une consultation auprès des fournisseurs locaux a été effectuée avec le même type de matériel. L'offre retenue sera celle de l'entreprise AGRI-POLE 46090 LE MONTAT car c'est la moins chère et l'entreprise offre aussi la meilleure garantie de compétences et de réactivité pour l'entretien du matériel. De plus étant concessionnaire de la marque cela permet à la commune d'étaler le paiement de ce matériel sur 4 ans à un taux de 0 % à 0.85 % suivant le type de matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à

- réaliser l'acquisition de ce matériel d'entretien des espaces verts (tracteur, épareuse et broyeur à végétaux), pour un montant de 40 830 € HT pour le tracteur JOHN DEERE type 4066R et un montant de 19 970 € HT pour l'épareuse gyrax type 1045 Pivot,
- à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération,
- à inscrire les sommes nécessaires à ce projet sur le budget.

VOTE : POUR 14

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

02/ : Emprunt de 48 996 € pour achat Tracteur JOHN DEERE 4066R :

Pour financer l'achat du tracteur JOHN DEERE 4066R auprès de la société AGRI-POLE, il est proposé à la commune de contracter un emprunt bancaire de 48 996 euros à 0 % sur une durée de 4 ans.

Vu le budget de la commune de TRESPoux-RASSIELS voté et approuvé par le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1^{er} : Afin de réaliser cette acquisition, la commune contracte auprès de JOHN DEERE FINANCEMENT un emprunt d'un montant de 48 996€ ;

ARTICLE 2 :

Durée de l'amortissement : 4 ans

Taux : 0%

Périodicité : annuelle échéance constante.

Frais dossier : 132 € TTC

Les fonds seront débloqués à la livraison du matériel.

ARTICLE 3 : La commune de TRESPoux-RASSIELS s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de TRESPoux-RASSIELS s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur sera signé par les soins de Monsieur Le Maire.

VOTE : 14

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

03/ : Emprunt de 19 970 € pour achat Épareuse GYRAX :

Pour financer l'achat de l'épareuse GYRAX et divers outillages auprès de la société AGRI-POLE, il est proposé à la commune de bénéficier d'un emprunt bancaire de 19 970 euros à 0.85 % sur une durée de 4 ans.

Vu le budget de la commune de TRESPoux-RASSIELS voté et approuvé par le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1^{er}: Afin de réaliser cette acquisition, la commune contracte auprès de JOHN DEERE FINANCEMENT un emprunt d'un montant de 19 970 € ;

ARTICLE 2 :

Durée de l'amortissement : 4 ans

Taux : 0.85%

Périodicité : annuelle échéance constante.

Frais dossier : 132 € TTC

Les fonds seront débloqués à la livraison du matériel.

ARTICLE 3 : La commune de TRESPoux-RASSIELS s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de TRESPoux-RASSIELS s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur sera signé par les soins de Monsieur Le Maire.

VOTE : 14

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

04/ : Acquisition structures de jeux pour espaces publics :

M. le Maire propose à l'assemblée des devis concernant l'acquisition de structures de jeux pour mettre en place ces structures dans un espace à proximité du pôle de service. Ces structures offriront un espace ludique à proximité de la maison médicale, de la mairie et des espaces sportifs.

Le coût d'acquisition auquel s'ajoute la mise en place et les travaux de terrassement s'élèveront à 22 400 € TTC.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide donc l'acquisition d'engager ces dépenses pour le montant de 22 100 € HT.

Le Conseil Municipal autorise donc Le Maire de TRESPoux-RASSIELS :

- à réaliser cette acquisition,
- à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération,
- à inscrire les sommes nécessaires à ce projet sur le budget.

VOTE : 14 FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

05/ : Demande de subvention Fonds d'Aides pour les Solidarités Territoriales
Achat structure de jeux :

Suite à l'achat de structures de jeux pour les espaces publics,
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution du Fonds d'Aides pour les Solidarités Territoriales du département du Lot pour ce projet de création de structures de jeux sur des espaces publics.

Plan de financement prévisionnel:

Acquisition structures jeux	13 500.00 €
Matériaux pose	1 400.00 €
Terrassement	7 200.00 €
Coût total de l'opération HT	22 100.00 €

F.A.S.T : 20%	4 420.00 €
Etat DETR ou autre Fond d'Etat 35%	7 735.00 €
Participation commune 45 %	9 945.00 €
Total	22 100.00 €

VOTE : 14
FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

06/ : Demande de subvention DETR Extension Structures de jeux pour espaces publics:

Suite à l'achat de structures de jeux pour les espaces publics,
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ou d'un autre Fond d'Etat pour ce projet de création de structures de jeux sur des espaces publics.

Plan de financement prévisionnel:

Acquisition structures jeux	13 500.00 €
Matériaux pose	1 400.00 €
Terrassement	7 200.00 €
Coût total de l'opération HT	22 100.00 €

F.A.S.T : 20%	4 420.00 €
Etat DETR ou autre Fond d'Etat 35%	7 735.00 €
Participation commune 45 %	9 945.00 €
Total	22 100.00 €

VOTE : 14
FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Pascal LAVALIER

